



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB_2024_1
CLASSIFICATION 3.5

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 033-213303738-20240209-DELIB_2024_1-DE

SLO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE, le NEUF FÉVRIER**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 février 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 3^e Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Edith NAUZE - Yannick MALÈVRE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Annick SAMSON, Conseillère Municipale (pouvoir à ML LAUBA)
Wilfried RIBÉRAUD, Deuxième Adjoint

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Jakie BRUNEL, Conseillère Municipale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Noëlle LAUBA

OBJET : SITE OMBRIÈRE DU BOULODROME – CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉ.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment de l'article 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et son article L. 2122-1-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023_35 en date du 1^{er} décembre 2023 ;

La Commune de Saint Antoine sur l'Isle a pris acte du projet d'énergies renouvelable proposé par la société Ombrières de Gironde sis avenue de la Libération, référence cadastrale, D 1139. Pour rappel, La surface totale du boulodrome qui pourrait être couverte est estimée à 1300 m² ; Avec une puissance globale de la centrale de 297 kWc, la production annuelle du site serait de 328 MWh, soit l'équivalent de 120 foyers.

Les avantages d'une telle réalisation seront multiples :

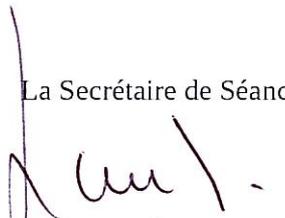
- Une production d'énergie d'origine renouvelable décentralisée, située au plus près des zones de consommation (Stade, Mairie ...),
- Une valorisation du patrimoine de la collectivité qui héberge le projet,
- Un confort d'été et un abri en saison humide offert aux administrés et plus particulièrement aux utilisateurs du boulodrome.

La présente délibération a, ainsi, pour objet de constater qu'aucun prestataire ne s'est manifesté pour proposer un projet concurrent durant la période de publication de cette Manifestation d'Intérêt Spontané du 2 au 25 décembre 2023.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide retenir l'offre d'Ombrières de Gironde telle que synthétisée dans le dossier présenté précédemment et autorise Madame le Maire dûment habilitée à cette fin, à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération et notamment la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public.

Saint Antoine sur l'Isle, le 12 février 2024

La Secrétaire de Séance,


Marie-Noëlle LAUBA

Le Maire,


Bertrande PEYRIEUX

MAIRIE DE SAINT ANTOINE SUR L'ISLE
648 rue de Verdun 33660 ST ANTOINE SUR L'ISLE